Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-121_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur: M. LAPORTE

n°121-2025

ALLEE DES TERRES NOIRES
DECLASSEMENT DES PARCELLES BX 459 ET BX 460

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L.2141-1 et L.2141-2,
Vu l'arrêté n°URBA 2025.04.09 en date du 7 avril 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la période du 12 au 26 mai 2025,
Vu la décision municipale n°20251157 en date du 6 novembre 2025 mettant fin à l'affectation au service public et à l'usage direct du public de la parcelle BX 459 et d'une partie de la parcelle BX 460,
Considérant le rapport de la police municipale du 13 novembre 2025 constatant la désaffectation matérielle du site,
Considérant le rapport du commissaire enquêteur et son avis favorable en date du 5 juin 2025,
Considérant l'absence d'observations au registre de l'enquête publique,
Considérant que la désaffectation et l'acte de déclassement sont des conditions préalables indispensables,
Considérant la volonté de Monsieur et Madame BAUJARD et Monsieur et Madame LETTY de se créer deux entrées indépendantes pour faciliter l'accès à leurs propriétés,
Considérant que les emprises qui seront cédées sur les parcelles BX 459 et BX 460 ne présentent pas d'intérêt particulier à être conservées dans le domaine public communal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pascal LAPORTE, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à la transition écologique et au cadre de vie,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	23	Pouvoirs	10	Votants	33	Absent
Voix pour	32	Voix contre		Abstention	1	

PREND ACTE de la décision du Maire en date du 6 novembre 2025 mettant fin à l'affectation du service public et à l'usage direct du public de la parcelle BX 459 et d'une partie de la parcelle BX 460.

PRONONCE le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle BX 459 et d'une partie de la parcelle BX 460, situées Allée des Terres Noires, représentant une superficie de 390 m².

PRECISE que l'emprise des parcelles BX 459 et BX 460 faisant office d'un sentier piétonnier restera dans le domaine public communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces actes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Ronan KERDRAON — Laurence ANDRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-121_2025-DE